

VII. — Jean-Louis Gouttes dont M. de Charmasse vient d'écrire une substantielle biographie, naquit à Tulle le 21 décembre 1739. Nommé, en 1785, curé d'Argelliers, au diocèse de Narbonne, il ne put prendre possession de son titre que deux ans plus tard et après un long procès. Lors de la constitution de l'Assemblée nationale, il fut élu député du clergé: un de ses ancêtres avait déjà fait partie des Etats-Généraux de 1614. Elu président de l'Assemblée le 29 avril 1790, ce titre le désigna au choix qui fut fait de lui comme évêque constitutionnel d'Autun le 15 février 1791. Son entrée dans cette ville détermina plusieurs prêtres indécis à prêter le serment; il s'en faut toutefois qu'il devint populaire: il avait eu un trop fameux prédécesseur, Talleyrand, pour que Gouttes pût soutenir la comparaison, même de loin. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il fût sans vertu: il eut même assez d'énergie pour se défaire d'un de ses vicaires généraux, Victor de Lanneau, lequel cumulait les fonctions de maire avec celles de président de la Société populaire. Il va sans dire que cette fermeté lui attira la haine des Sans-Culottes; certains propos qui lui échappèrent dans un moment de désillusion ou de découragement hâtèrent sa perte. Arrêté le 7 janvier 1794, Gouttes fut transféré à Paris et exécuté le 26 mars. A-t-il donné des signes de rétractation? On n'en a aucune épreuve écrite, mais seulement des présomptions.

On le voit, Gouttes appartenait à cette catégorie d'hommes, à l'esprit parfois généreux mais rempli d'illusions, qui, soit par sa faiblesse, soit par un excès de confiance en eux-mêmes, prêtèrent la main aux premières fautes de la Révolution, puis en furent victimes: Lamourette à Lyon